

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 DE LA COMMUNE DE  
MAUSSANE LES ALPILLES - BUDGET GENERAL**

N° 2026/04/27/ 06

Convocation du 22 avril 2026  
Séance du 27 avril 2026 à dix-huit heures.

**COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL**

Nombre de membres en exercice  
Nombre de membres présents  
Suffrages exprimés  
VOTES  
Contre  
Pour  
Abstention

Accusé de réception en préfecture 013-211300587-20260427-Delib2026042705-DE Date de télétransmission : 12/05/2026 Date de dépôt en préfecture : 12/05/2026	
	19
	16
	17
	0
	17
	0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Marc FUSAT, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Comptable public pour l'exercice 2025, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 671 891,50				
Opérations de l'exercice				138 139,90		
<b>TOTAUX</b>	4 520 270,87	4 975 822,82	1 795 193,40	1 337 700,03	0,00	1 810 031,40
<i>Part affectée à l'investissement en 2025</i>	4 520 270,87	6 647 714,32	1 795 193,40	1 475 839,93	6 315 464,27	6 313 522,85
Résultats de clôture	232 431,10				6 315 464,27	8 123 554,25
Restes à réaliser 2025		1 895 012,35	319 353,47	0,00	319 353,47	1 895 012,35
<b>TOTAUX CUMULES</b>	0,00	1 895 012,35	1 335 629,47	989 834,00	1 335 629,47	989 834,00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 895 012,35</b>	<b>1 654 982,94</b>	<b>989 834,00</b>	<b>1 654 982,94</b>	<b>2 884 846,35</b>
			<b>665 148,94</b>		<b>1 229 863,41</b>	

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

FUSAT Marc, GARCIN-GOURILLON Christine, REYNOUD Henri, STEKELOROM Dominique, JUGLARET Laurent, WAJS Alexandre, LAFFITTE Patrick, SANTÉ Michel, COLOMEDA Sylvie, MOUCADEL Virginie, GARZINO Murielle, THOMAS Sébastien, CHAIM Sabine, Lucia BABIN (Proc Claire ARSAC), SERRIER Jean-Guy, CHENEVEZ Olivier,

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président de la séance,  
Marc FUSAT



Transmis à la sous-Préfecture d'Arles, le : 12 MAI 2026

Le secrétaire de séance,  
Alexandre WAJS



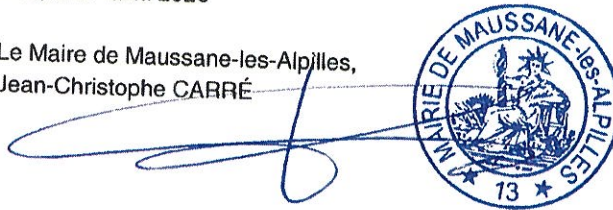
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>C.A. 2025</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>IV - D2</b> <b>SIRET 211 300 587 00014</b>

**D2 - ARRÊTES - SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice   
 Nombre de membres présents   
 Nombre de suffrages exprimés   
 VOTES :  
 Contre  Abstentions  Pour   
 Date de convocation :

Présenté par le Maire,  
A Maussane les Alpilles, le 27 avril 2026

Le Maire de Maussane-les-Alpilles,  
Jean-Christophe CARRÉ



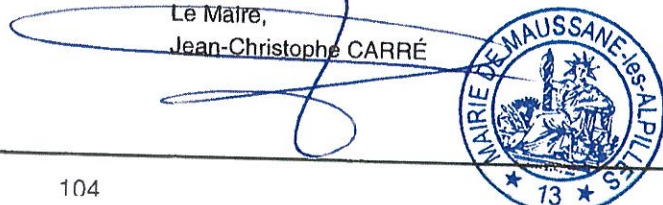
Délibéré par le Conseil municipal de la commune de Maussane-les-Alpilles, réuni en session ordinaire,  
A Maussane les Alpilles, le 27 avril 2026  
Les membres du Conseil municipal,

Marc FUSAT Président de séance		Sylvie COLOMEDA	
Christine GOURILLON		Virginie MOUCADEL	
Henri REYNOUD		Murielle GARZINO	
Dominique STEKELOROM		Sébastien THOMAS	
Laurent JUGLARET		Sabine CHAIM	
Alexandre WAJS		Lucie BABIN	
Patrick LAFFITTE		Jean-Guy SERRIER	
Elisabeth JUAN-PIRÉ		Claire ARSAC	
Michel SANTÉ		Olivier CHENEVEZ	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en sous-Préfecture, le : **12 MAI 2026**  
et de la publication le : **12 MAI 2026**

A Maussane les Alpilles, le : **12 MAI 2026**

Le Maire,  
Jean-Christophe CARRÉ



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE  
ADMINISTRATIF 2025 BUDGET GENERAL  
ARTICLE L2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES**

**Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le compte administratif doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année n+1 et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur des dépenses et recettes de la commune, présente les dépenses et recettes réalisées en application du budget primitif et de ses éventuelles décisions modificatives.

Le compte administratif 2025 a été voté le 27 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au service comptabilité de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce compte administratif est marqué par :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement en maintenant des arbitrages opérés en 2023 (ex pas d'exploitation de la piscine municipale en 2024, poursuite de l'extinction de l'éclairage public, poursuite du relamping en LED, pas de création d'emploi)
  - la mise en œuvre des mesures décidées par l'Etat et qui impactent la masse salariale de la commune (augmentation cotisation patronale retraite, augmentation cotisation maladie)
  - le paiement du DILICO dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales qui est une avance consentie à l'Etat.
  - la dynamique des recettes de fonctionnement avec la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le bon niveau des taxes additionnelles aux droits de mutation ainsi que la poursuite de la dynamique des recettes locatives provenant des biens communaux (location locaux maison de santé, location local artisanal en zone d'activité etc...)
  - le maintien d'une épargne brute à un niveau satisfaisant
  - le maintien d'une bonne capacité d'investissement
- Les sections de fonctionnement et investissement structurent le CA de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **Priorités ressortant du compte administratif**

Les dépenses de fonctionnement ont permis notamment :

- de pérenniser le service « passeport/CNI », de mettre en place une maintenance préventive moderne de notre éclairage public.
- de maintenir le niveau d'aide aux associations
- diminution de la charge de la dette en intérêts

Le compte administratif démontre par ailleurs le maintien d'une bonne capacité d'investissement (financement d'équipements bruts à hauteur de 1 265 413,75€ hors restes à réaliser) grâce à la capacité d'autofinancement dégagée et fortifiée par la cession du bâtiment communal situé en zone d'activité (ex bâtiment « Suez »)

## **Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure**

### **Section de fonctionnement**

Le compte administratif en section de fonctionnement a permis à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget consommé par une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations et services fournies à la population, aux impôts locaux, à la taxe additionnelle aux droits de mutation, aux dotations versées par l'Etat et l'intercommunalité (CCVBA), aux revenus générés par le patrimoine détenu par la commune et à quelques produits exceptionnels (ex : les remboursements d'assurance)

Les recettes de fonctionnement 2025 se sont élevées à 6 415 283,22€ dont 1 439 460,40€ d'excédent de fonctionnement reporté.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2025 se sont élevées à 4 520 270,87€.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux : perçu 2 442 722€ en 2025 avec le produit supplémentaire lié à la majoration à hauteur de 60% du produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les taux sont quant à eux restés inchangés en 2025

Les dotations versées par l'Etat : perçu 146 701 € en 2025

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 212 159€ en 2025

A noter à compter de l'exercice 2020 la perception par la commune de la taxe communale additionnelle aux droits de mutation compte-tenu de son classement en station de tourisme. Le produit encaissé en 2025 est de 432 559,00 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses courantes	1 193 008,89	Excédent reporté	1 439 460,40
Dépenses de personnel	2 057 993,93	Recettes des services	560 592,01
Autres dépenses de gestion courante	739 900,04	Impôts et taxes	3 357 074,51
Dépenses financières	57 378,47	Dotations et participations	279 861,63
Dépenses exceptionnelles	0	Autres recettes de gestion courante	302 972,53
Autres dépenses	23 087,00	Recettes exceptionnelles	444 897,62
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	107,28
Total dépenses réelles	4 071 368,33	Autres recettes	30 317,24
Charges (écritures d'ordre entre sections)	448 902,54	Total recettes réelles + excédent	6 415 283,22
Virement section investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	0
<b>Total général</b>	<b>4 520 270,87</b>	<b>Total général</b>	<b>6 415 283,22</b>

## Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ... Le compte administratif de la ville regroupe dans sa section d'investissement :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
		Solde d'investissement reporté	138 139,90
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement d'emprunts	304 104,59	FCTVA	291 174,71
Travaux bâtiments/équipements/voirie	1 265 413,75	Mise en réserves(1068)	232 431,10
Dépenses imprévues	0	Taxe d'aménagement	30 063,84
Autres dépenses	127 527,44	Subventions	206 583,47
Charges (écritures d'ordre entre sections)	98 147,62	Emprunt	0
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	453 669,47
		Autres	123 777,44
<b>Total général</b>	<b>1 795 193,40</b>	<b>Total général</b>	<b>1 475 839,93</b>

Les principaux projets payés sur l'année 2025 sont les suivants :

- Réhabilitation petit patrimoine
- Divers travaux d'éclairage public dont la dernière tranche de relamping en LED
- Réfection impasse de la source
- Travaux cours d'école
- Mise en circuit fermé fontaine des 4 saisons et petit la voir

- Réfection de la piste des Arènes

### **Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette**

- Epargne brute : 459 556,87€
- Epargne nette : 155 452,28€

### **Niveau d'endettement de la collectivité**

730€/hab au 31/12/2024

### **Capacité de désendettement**

3,8 ans

### **Niveau des taux d'imposition**

- Foncier bâti : 30,60
- Foncier non bâti : 39,58
- Taxe d'habitation : 12,68 (majoration « décret zones tendues » 60%)

### **Principaux ratios (population INSEE 2 392 hab)**

- Dépenses réelles de fonctionnement/population : 1 702,08€
- Recettes de fonctionnement/population : 2 682€
- Dépenses d'équipement/population : 529,02€
- Dette par population : 730€ (au 31/12/2025)
- DGF/population : 16,05€